

<p style="text-align: center;">SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2019</p>
--

L'an deux mil dix neuf
Le huit février à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, François LIGNEY Stéphane BENYAMINE, Florent SOULARUE, Roland FONTAINE, Didier PIETTE, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Mesdames : Claudine RICOU, Nadine PERRIN, Régine CENAC-MORTHE, Edite DA SILVA,

Absents excusés : Valérie PRAT procuration à Claudine RICOU
Laurent ESCRIVA procuration à Edite DA SILVA

Monsieur Filipe MARTINS est désigné comme secrétaire.

Puis lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

TRAVAUX STADE / ECOLE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de l'école (le couvreur doit intervenir dans les prochains jours).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société MENINGER pour la réfection d'une partie du toit de l'école.

Le conseil municipal décide de demander d'autres devis.

SECURITE STADE

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un devis de la société VEDIS pour la pose de caméras au stade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de demander à la société VEDIS de refaire son devis avec un autre type de caméras.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal des devis pour un panneau de basket au stade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas donner suite étant donné le prix demandé.

Le conseil municipal décide de faire nettoyer le court de tennis

PRESENTATION PROJET AMMENAGEMENT RUE DE GOUPILLIERES

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une ébauche de projet concernant le 10 Rue de Goupillières

Le Conseil Municipal, décide de demander plus de précisions concernant la sécurité

DELIBERATION CHANGEMENTS DE STATUTS CŒUR D'YVELINES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, de délibérer sur le changement de statuts de Cœur d'Yvelines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver les changements de statuts de la CCCY.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, de délibérer sur la compétence assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes des compétences « eau et » assainissement » au 1^{er} janvier 2020

INDICE INDICIAIRE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de modifier la délibération pour le versement des indemnités de fonctions au maire et aux adjoints suite à la note d'informations du 03 janvier 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de modifier la délibération.

DELIBERATION AMF

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de soutien à la résolution du 101^{ème} congrès de l'AMF (Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide avec 13 voix POUR et 1 abstention de soutenir l'AMF.

DEVIS LOGICIEL MAIRIE SEGILOG

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société SEGILOG pour la dématérialisation de la comptabilité de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de signer le devis.

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 SIRYAE

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2017 du SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'adduction de l'Eau)

SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal des demandes de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention à la chambre des métiers et de l'artisanat

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 13 voix POUR et 1 abstention décide d'accorder une subvention au Souffle d'Orgreus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de refuser la demande de subvention à l'AFSEP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention à l'ESAT COTRA pour leur participation au Rallye des gazelles.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une demande du Comité Départemental des Yvelines de la Fédération Française de Cyclotourisme pour implanter un point de ravitaillement au stade dans le cadre d'une randonnée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder l'autorisation du point de ravitaillement au stade.

Monsieur Le maire informe le conseil municipal de la tenue d'un grand débat à Orgerus le vendredi 22 février 2019 à 20h45 à la salle polyvalente du Pré-Romain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.